



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 67182

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'Appel lancé par l'Association des professeurs de biologie et de géologie (APBG) pour le développement des biosciences et des géosciences dans l'enseignement français. L'APBG estime que les sciences sont au coeur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels. Aujourd'hui les sciences de la vie et de la terre assurent la présence des biosciences et des géosciences dans les programmes de l'enseignement secondaire français. Ces deux domaines constituent un support majeur pour les emplois de demain et représentent une part importante dans les secteurs : de l'alimentation et de l'agriculture ; des biotechniques et des nanotechnologies ; de la santé et en particulier de la recherche médicale ; de la connaissance et le maintien de la qualité des milieux et de la vie ; des géosciences tant en ce qui concerne la prospection, l'exploitation que la gestion des ressources naturelles. L'association considère que, pour toutes ces raisons, les sciences de la vie et de la terre doivent être présentes dans l'ensemble du cursus général et technologique en tant que discipline scientifique à part entière. La culture scientifique est indispensable pour former et informer le citoyen de demain. Les SVT, de par leurs implications sociétale et individuelle, ont une place de premier plan à jouer dans cette culture pour tous les élèves. Aussi, l'APBG revendique pour la jeunesse le maintien et le développement des horaires actuels et des pratiques expérimentales des SVT, dans les filières générales S, L et ES, et dans les filières technologiques en lycée. En effet, l'association observe que tout recul de la place des sciences dans la réforme du lycée engagerait une lourde responsabilité vis-à-vis de la Nation et de l'Europe. Il lui demande son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La réforme du lycée entre en application à compter de la rentrée 2010 pour la classe de seconde générale et technologique, et les années suivantes pour les autres niveaux. Les arrêtés du 27 janvier 2010 publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010 définissent l'organisation et les horaires de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de la voie générale. Les sciences de la vie et de la Terre (SVT) restent enseignées de manière obligatoire à tous les élèves de seconde générale et technologique, à raison de 1 h 30 min par semaine. Il convient d'ajouter à cet horaire celui de l'enseignement d'exploration, notamment pour les élèves qui choisissent l'enseignement de « méthodes et pratiques scientifiques » ou encore celui de « biotechnologies ». Ainsi, pour ces élèves, l'horaire global sera identique ou supérieur à celui actuellement en vigueur. Ces enseignements d'exploration ont pour vocation une orientation plus active, mieux ancrée dans la réalité des disciplines et de leurs débouchés. Ils sont organisés autour d'une liste de thèmes, qui seront précisés par les équipes pédagogiques. On y trouve actuellement « science et aliments » ou « science et prévention des risques d'origine humaine », par exemple, mais cette liste est susceptible d'évoluer, de manière plus souple que les programmes scolaires traditionnels, pour aborder d'autres dimensions des biosciences ou des géosciences. Dans le cycle terminal de la voie scientifique, la place des SVT est affirmée et rééquilibrée ; ainsi, en classe de première de la série S, l'horaire des sciences de la vie et la Terre est de trois heures, comme celui de physique-chimie, alors que dans les autres séries générales et en classe terminale de la série S la situation reste inchangée. Les biosciences et les géosciences occupent enfin

une place centrale dans certaines formations technologiques. C'est notamment le cas dans la série sciences et technologie de la santé et du social, récemment rénovée, ou dans la série sciences et technologies de laboratoire, en chantier. Ces formations technologiques sont d'ailleurs à la base de nombreux parcours de formation réussis, conduisant à des compétences fortement recherchées. La spécificité des formations scientifiques, notamment de SVT, a été prise en compte : des moyens ont été dégagés pour permettre l'organisation d'enseignement à effectif réduit, et donc permettre l'alternance de périodes d'observation et de manipulation avec des périodes de formalisation et conceptualisation. L'utilisation de ces moyens est laissée à l'appréciation des équipes de terrain, de manière à trouver l'organisation la plus pertinente en fonction des pratiques réelles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67182

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12163

**Réponse publiée le :** 27 avril 2010, page 4733